

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 14 mars 2023 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Site visé par la demande : 7, rue Industrielle

Nature et effets de la demande :

Cette demande de dérogations mineures concerne un projet de construction industrielle et vise à:

- Permettre un pourcentage de matériaux de classe A de 43 %, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit un pourcentage minimal de 70%;
- Permettre une marge latérale gauche de 1,92 mètre, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une marge latérale minimale de 3 mètres;
- Permettre une marge arrière de 7,72 mètres, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une marge arrière minimale de 10 mètres;

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 23 février 2023.

Me Luc Drouin
Greffier